



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

LA LETTRE RÉFLEXION & STRATÉGIE



Juin 2025

SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE CHEZ ORANGE UN GIGA DÉFI À RELEVER !

Pour parler de souveraineté numérique, il faut bien en définir le cadre.

La souveraineté d'une structure sous-tend qu'elle détermine, dans son champ d'action, sa politique et son activité. Ainsi une structure souveraine décide des règles et moyens propres à son fonctionnement, maîtrise sa gouvernance et doit avoir la capacité de contrôler toute tentative d'ingérence. Un corollaire de ce principe de souveraineté est donc le principe de non-ingérence où chaque structure s'interdit de s'immiscer dans les affaires d'une structure voisine.

L'autorité qui définit et encadre la souveraineté n'est jamais une autorité absolue. Quelle que soit la structure, c'est une autorité relative s'exerçant dans un cadre. Lorsque des choses graves se passent l'ingérence est un devoir. Dans le cas des états, c'est le droit international qui s'applique. Cela représente une des limites de la souveraineté qui dépend d'une analyse relative sur la gravité des faits. Tout ceci montre bien la relativité globale de la compréhension du principe de souveraineté et de ses limites.

Dès lors comment faire pour garantir une souveraineté numérique chez Orange dans un contexte où l'entreprise fait évoluer son modèle d'organisation avec de la sous-traitance, du « offshoring » et de nombreux acteurs différents qui gravitent tout autour.

Seriez-vous d'accord pour que la maintenance/supervision des réseaux et infrastructures et Système d'Information (SI) d'un opérateur d'importance vitale soit opérée depuis l'Inde ?

=> La réorganisation de la DSI va augmenter la sous-traitance par des ESN (Entreprise de Services du Numérique) dont on sait qu'ils opèrent en grande partie en offshore pour des raisons de coûts.

Accepteriez-vous que la gestion des serveurs de la gendarmerie nationale ou du ministère des armées soit assurée depuis l'Égypte ?

=> Sur Orange Wholesale, les opérations en heures non ouvrées sont réalisées le plus souvent depuis l'Égypte, la Tunisie ou le Maroc.

Accepteriez-vous que votre Cloud souverain soit une boîte noire à la main de Donald... euh pardon Microsoft ?

=> Le Cloud souverain Bleu tant attendu par les services gouvernementaux français est fourni par Microsoft sous forme de boîte noire, ce qui signifie qu'on ne sait rien, ni du code, ni de l'installation, ni de l'intégrité des données transmises.

Trouvez-vous normal qu'EDF et FREE aient 100% de leurs conseillers clients en France et non Orange ?

=> La GEPP doit être l'occasion de réinternaliser la très grande majorité de la relation clients.

LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE, UN ENJEU CRUCIAL

La crise de la Covid-19 a révélé au grand jour l'enjeu stratégique de la souveraineté et de la dépendance de la France et de l'Europe dans un certain nombre de secteurs économiques dont le numérique (mais aussi la santé, la défense, l'agriculture, la finance...). Cela a permis de poser sur le devant de la scène la question globale de la souveraineté. Celle-ci s'est encore plus affirmée avec la guerre aux portes de l'Europe ou le récent bras de fer économique décidé par Donald Trump et son administration.

Parce que les technologies numériques sont un outil d'indépendance et représentent des enjeux d'avenir, il apparaît clairement que tous les états vont rechercher à maximiser les investissements et à protéger leurs champions nationaux.



Le constat de la dépendance – française et européenne – vis-à-vis des leaders technologiques américains et chinois, devrait encourager un peu plus les décideurs politiques, économiques et scientifiques, à construire une stratégie d'investissement et de coopération coordonnée.

Pour autant, il est compliqué de faire se rejoindre ces deux termes de souveraineté et de numérique. En effet, là où la souveraineté défend un concept d'autonomie et de protection, le numérique propose un univers sans limite, sans frontière et avec très peu de réglementations partagées au niveau mondial. De plus, le monde du numérique se bâtit depuis près de 30 ans autour de deux piliers : des géants industriels aussi puissants et riches que des états ; des volontés de domination de marchés si ce n'est d'hégémonie.

Comment alors concilier au niveau d'un état, d'une entreprise, d'un OIV (Opérateur d'Importance Vitale), d'une communauté d'états comme l'Europe (...) la souveraineté sur un domaine aussi peu contraint que le numérique ?

Pour la CFDT, la première étape clef comme dans tout type de problématique systémique, consiste en la définition d'un cadre reconnu et accepté de tous. Ainsi, ce n'est qu'au travers d'un débat ouvert entre toutes les parties intéressées que nous pourrions définir un cadre acceptable et accepté.

CHEZ ORANGE

Chez Orange, ce débat de la souveraineté est crucial. La transformation en cours à la DSI et l'externalisation de pans entiers de notre système d'information, les pertes de compétences massives sur Orange Wholesale (OW) et les remplacements par des salariés d'Orange Egypte ou d'Orange Madagascar, le plan de départs volontaires sur Services de Communications Entreprises (SCE) avec des activités déportées en filiales à l'étranger, tout ceci pourrait rapidement faire porter l'ombre d'un accident industriel majeur sur une entreprise considérée comme d'importance vitale à l'échelle de notre pays. Rappelons, si c'était nécessaire, que l'État français est actionnaire principal et pèse dans toutes les décisions prises au Conseil d'Administration !

Aussi, la CFDT chez Orange exige un débat ouvert, clair et transparent sur la souveraineté pour poser les contours de ce concept à l'échelle de l'entreprise française, du Groupe et de nos activités.

C'EST URGENT ET INCONTOURNABLE !

À LIRE ÉGALEMENT :



Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

